Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607004-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
02 JUILLET 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DEUX JUILLET,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 25/06/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

ABSENTS : BOUILLARD Philippe, procuration du 01/07/2026 à LEBRUN Olivier ; MAFOA Jean-Yves, procuration du 26/06/2026 à LONCLE Sandra.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire.

Délibération 2026 07 004
Arc Sud Bretagne – Service public de prévention et gestion des déchets – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – 2025

En application de l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au conseil communautaire au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite présenté aux conseils municipaux des communes membres puis mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT et sur le site internet d'Arc Sud Bretagne.

Ce rapport a pour objet de présenter la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps, ainsi que ses recettes dépenses par flux de déchets et par étape technique.
Il comprend 3 parties :

- Présentation du territoire et fonctionnement du service Déchets ;
- Des indicateurs techniques détaillant les quantités produites par type de déchets, et les filières de traitement et de valorisation ;
- Des indicateurs financiers reprenant les éléments de la réalité comptable des dépenses et recettes de l'exercice.

Ce rapport annuel 2025 a été adressé aux conseillers municipaux.

Monsieur Eric DUPONT DUTILLOY, conseiller délégué, représentant la commune à la commission « Economie circulaire – Déchet » d'ASB (titulaire), présente une synthèse du rapport aux membres du conseil.

Le service

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607004-DE

Il regroupe 12 communes. A l'échelle du territoire, Billiers et sa population représente une part infime de la totalité.

Le nombre d'habitants concernés est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 35 369 habitants en 2025. La population INSEE, 29 691 habitants en 2025, est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et CITEO.

Le service emploie 12 agents.
La collecte est organisée principalement en porte à porte. Les bacs sont fournis aux usagers et sont équipés de puces de lecture électronique.
Trois déchetteries sont réparties sur le territoire. Un contrôle d'accès « taxé » est à l'étude pour la plus fréquentées des trois (déchetterie de Muzillac).

Les actions
En dehors de la gestion des déchets (le cœur de métier du service), des actions de prévention et de sensibilisation sont conduites auprès des écoles, des associations, des communes (prêts de matériels : broyeurs...).
Une prochaine action devrait se porter sur les déchets produits dans les zones portuaires du territoire.

Indicateurs techniques
En 2025, 5 061,44 tonnes d'ordures ménagères (emballages et OM) ont été collectées (74,2 % en porte à porte et 25,8 % en apports volontaires).
En matière de recyclable de déchets une grande partie part à l'étranger (ceux dont les filières de valorisation n'existent pas en France).
En termes d'économie circulaire, les marges sont importantes. Le marché des déchets recyclés, valorisés devient concurrentiel : les intercommunalités craignent de perdre une part de leur autofinancement.

M. DUPONT-DUTILLOY observe, à l'étude de ce rapport, que la gestion des déchets nécessite de recourir à un grand nombre de conventions avec des prestataires extérieurs (délégations de services publiques).

Fréquentation des déchetteries : 144 871 passages en 2025 dont 57 % rien qu'à Muzillac.

Indicateurs financiers
Bbilan financier du service – Résultat au 31/12/2025 – (extrait)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260702-202607004-DE

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2024 (A)			**-2 405 563,00 €**	**-2 226 300,38 €**
SERVICE DECHETS Compte Financier Unique (CFU) 2025	**Dépenses**	**Recettes**	**SOLDE CFU 2025**	**SOLDE CFU 2024 pour mémoire**
Fonctionnement 2025				
Frais de structure et prévention	396 590,54 €	57 802,45 €	**-338 788,09 €**	-297 027,84 €
Ordures ménagères	2 964 875,60 €	887,60 €	**-2 963 988,00 €**	-3 305 488,51 €
Tri sélectif	1 641 133,26 €	1 041 148,87 €	**-599 984,39 €**	-672 562,58 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 531 761,59 €	182 936,29 €	**-1 348 825,30 €**	-1 334 370,53 €
TOTAL Fonctionnement 2025	**6 534 360,99 €**	**1 282 775,21 €**	**-5 251 585,78 €**	-5 609 449,46 €
Investissement 2025				
Frais de structure et prévention	26 198,26 €	79 591,03 €	**53 392,77 €**	-26 539,42 €
Ordures ménagères	35 981,38 €	56 208,98 €	**20 227,60 €**	30 316,77 €
Tri sélectif	98 979,01 €	286 818,49 €	**187 839,48 €**	-58 320,37 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	56 754,47 €	81 748,18 €	**24 993,71 €**	1 884,57 €
Total Investissement 2025	**217 913,12 €**	**504 366,68 €**	**286 453,56 €**	-52 658,45 €
Financement usagers 2025				
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères *(TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)*	0,00 €	4 999 045,00 €	**4 999 045,00 €**	4 804 287,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères *(REOM Spéciale , usagers professionnels et services communaux)*	0,00 €	754 318,14 €	**754 318,14 €**	678 558,29 €
Total financement usagers 2025	**0,00 €**	**5 753 363,14 €**	**5 753 363,14 €**	5 482 845,29 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 DU SERVICE DECHETS (B)	**6 752 274,11 €**	**7 540 505,03 €**	**788 230,92 €**	-179 262,62 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2025 (A+B)			**-1 617 332,08 €**	**-2 405 563,00 €**

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et professionnels non exonérables et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.
Le bilan de l'exercice 2025 présente un excédent de 788 230,92 €.
Cette amélioration de la situation financière (après la longue série de déficits cumulés les 4 dernières années), s'explique par les efforts engagés à la fois par les communes et les usagers du service.

Au sujet des bacs de collecte des déchets, Stéphanie LANOE-ROUBAUT, conseillère (déléguée suppléante à la commission déchet d'ASB), précise que les puces de lecture qui les équipent permettent la détection (identification, adresse) mais ne servent pas à la pesée (les factures sont établies en fonction du volume du bac et non pas de son poids).
Eric DUPONT-DUTILLOY confirme : à l'origine, les bacs, identifiables par puce, devaient permettre la mise en place d'une redevance incitative dont l'instauration s'est soldée par un échec avec le maintien du système de la REOM.

Au vu des éléments ci-dessus exposés,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 15 voix pour – 00 voix contre – 00 abstention :
PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, joint en annexe à la présente délibération (Annexe 5).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____